

TERRITOIRE
RUANDA-URUNDI
RUANDA-URUNDI
GEWESTEN

N° 310 /IMM.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Astrida

, le
den

12 février 1951.-

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19
van

I. ANNEXE
BIJLAGE

OBJET :
VOORWERP :

Monsieur,

1 estation de résidence.-

Suite au n°290/Imm. de Monsieur le Résident
du Ruanda me transmettant copie de votre lettre en date
du 20-1-1951, j'ai l'honneur de vous faire parvenir
ci-joint l'attestation de résidence demandée.

En ce qui concerne votre séjour à Gitarama,
veuillez adresser votre demande à Monsieur l'Administrateur
du territoire de Nyanza en joignant également le
montant des frais reçus (80 frs.).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

L'Administrateur de Territoire ff.,
J. KIRSCH,



Minutée par :
Geminuteerd door :

Copiée par :
Afgeschreven door :

Collationnée par :
Gecollationneerd door :

Reçue le :
Ontvangen den :

Monsieur HUSSEIN ALIMOHAMED JAFFER

à

BURURI .-